



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Conséquences de la présence de la mouche géomyze dans les cultures de maïs

Question écrite n° 16108

### Texte de la question

M. Guillaume Garot appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur les conséquences de la présence de la mouche géomyze dans les cultures de maïs, particulièrement en Mayenne. Ce printemps 2026, de nombreux agriculteurs mayennais font face à la présence de la mouche géomyze (*Geomyza tripunctata*), dont les larves, dans certaines conditions climatiques, attaquent les plants de maïs, provoquant des dégâts massifs sur les semis de printemps. Selon les organisations professionnelles agricoles en Mayenne, près de 80 % des parcelles sont touchées et 30 % ont dû être ressemées. Cette situation engendre des surcoûts importants alors même qu'elle intervient dans un contexte économique déjà difficile pour les exploitations agricoles. Les pertes de rendement risquent d'entraîner une baisse des revenus agricoles, tout en accentuant les tensions sur les coûts de production. Les agriculteurs concernés se trouvent aujourd'hui démunis face à ce fléau, en l'absence de solution curative efficace dans le respect des équilibres écologiques et de mécanisme assurantiel adapté. Dans ce contexte, il lui demande si le Gouvernement envisage de mobiliser le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) afin d'apporter un soutien aux exploitations les plus durement touchées. Il souhaite également connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour accélérer la recherche et la mise à disposition de solutions de protection efficaces contre la mouche géomyze.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guillaume Garot](#)

**Circonscription :** Mayenne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16108

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juin 2026](#), page 5559